

Délibération 1.2

Adoption du schéma départemental de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2018-2022

Intervention d'Alban BRUNEAU

Le Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022 s'inscrit, comme le dit le rapport, dans un contexte en pleine évolution réglementaire, marqué notamment par deux lois votées au cours des dernières années.

Mais il intervient surtout dans un contexte de prise de conscience généralisée, des enjeux de l'autonomie et de la dépendance, que les mobilisations des personnels de l'aide à domicile, des hôpitaux ou ceux des EHPAD ont contribué à révéler avec force.

Les associations de l'aide à domicile ont également besoin d'être soutenues et rassurées, parce qu'elles sont en première ligne.

Un enjeu de société d'autant plus prégnant que la population âgée de plus de 75 ans va augmenter de 72% d'ici 2060. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans triplera.

Et lorsque l'on constate, presque tous les jours dans la vie d'un élu local, combien cette prise en charge est actuellement en dessous des besoins, et que le manque de moyens mobilisés comme les choix dogmatiques d'ouvrir ces enjeux au secteur marchand entraînent des situations humainement dramatique, il est grand temps de changer de cap et de prendre les mesures qui s'imposent.

Ainsi, notre pays compte 1,3 million de personnes âgées dépendantes, mais ne consacre que 24 milliards d'euros au financement public à la perte d'autonomie, soit environ 1% de sa richesse nationale.

Une richesse nationale qui, pour le coup, demeure en partie inexploitée, il suffit de voir les sommes astronomiques attribuées aux actionnaires ou celles qui échappent à toute forme d'impôt via l'évasion fiscale pour le déplorer.

L'autonomisation de la personne humaine est pourtant un objectif social central de nos sociétés développées et exige une solidarité de tous.

Il s'inscrit dans le cadre de la solidarité et vise l'objectif d'hommes et de femmes libres et égaux en société, capables de se choisir individuellement et collectivement un avenir respectueux de la dignité de chacun, suivant les principes de la Sécurité sociale de 1946.

Nous prenons pour notre part le concept de perte d'autonomie en lieu et place de celui de dépendance, car fondamentalement porteur de solidarité à l'opposé de l'individualisme. Elle n'est en rien un risque en soi, ce qui explique notre rejet de toute forme assurantielle.

Ces sujets dépassent le simple cadre départemental du schéma proposé aujourd'hui qui, dans ses contenus et orientations n'appellent pas de remarques majeures. D'autant qu'il a été élaboré collectivement, dans la concertation, et que le CDCA qui a remplacé le CODERPA l'accompagnera.

Ceci étant, nous considérons que nos interventions et l'action de notre collectivité ne doivent pas se limiter à la définition et l'application de ce schéma. Il nous faut peser sur le cadre général, sur le contexte, parce que, au quotidien, nous sommes en première ligne pour accompagner les personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie.

La démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » préconise de passer d'une logique de « places » à une logique de « parcours », très bien, mais encore faut-il qu'in fine des places suffisantes en structures adaptées existent et qu'elles soient accessibles quels que soient ses ressources.

A défaut de quoi, vouloir remplacer la logique de pénuries de places par une logique de parcours du combattant ne règlera rien dans les enjeux précités.

Car pour répondre aux nobles objectifs assignés dans ce schéma, je cite le rapport :

- Renforcer l'accès à l'autonomie, dans tous les domaines de la vie l'accès aux droits, aux services, à l'éducation, à l'emploi, à un logement adapté, à l'information, aux loisirs ou encore au sport et à la culture.
- Agir dans le domaine de la prévention, de la lutte contre l'isolement, de soutien aux aidants, d'adaptation de l'habitat et de prévention santé.
- Et assurer la continuité et la qualité des accompagnements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, organiser l'offre d'accompagnement et de soins.

Il faut pouvoir mobiliser des moyens à la hauteur de ces exigences. Et ce ne sont pas les ressources financières du Département qui suffiront à relever ces défis.

Un dernier point sous forme de question plus directement liée à la démarche de Gérontopole initié à l'échelle de l'Estuaire de la Seine pour m'assurer que cette démarche innovante est bien connectée aux réflexions et actions portées à travers ce nouveau schéma.

Nous voterons bien entendu cette délibération et nous saluons tous ceux qui ont travaillé sur ce schéma.